**Convention** **d’actionnaires**

Entre

Prénom Nom de Commune d’origine
Fonction de Nom entreprise
Actionnaire avec Nombre actions

Et

Idem pour l’ensemble des actionnaires

ci-après collectivement dénommées « les Parties »

Après avoir exposé que les Parties collaborent depuis le Date de création de l’entreprise à la réalisation des objectifs de la société Nom de l’entreprise à Siège social, en participant chacun pour sa part au capital de cette société, les Parties conviennent qu’à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Nom de l’entreprise devient une société anonyme sans but lucratif.

Pour parvenir à cet objectif, les Parties s’accordent par avance sur :

1. L’utilisation des bénéfices de la société :
	1. L’intégralité des bénéfices réalisés par la société Nom de l’entreprise, après
	constitution des réserves légales, seront:
		1. Conservés pour consolider les Fonds propres de Nom de l’entreprise ;
		2. Réinvestis dans la réalisation des buts de la société Nom de l’entreprise.
	2. Les Parties renoncent à leur droit au versement d’une part des bénéfices de Nom de l’entreprise comme indiqué à l’Art. Numéro des Statuts de la société, quel que soit le montant des bénéfices réalisés.
2. Le transfert de propriété des actions Nom de l’entreprise à un tiers:
	1. Les Parties conditionnent tout transfert de propriété à l’acceptation pleine et entière, par le  nouvel actionnaire, de la présente convention, quel que soit le type de transfert envisagé (vente, cession, legs, *etc*.)
3. La fermeture ou la vente de la société Nom de l’entreprise:
	1. Le bénéfice réalisé sera réparti prioritairement de la façon suivante:
		1. Remboursement des actionnaires de la valeur nominale de leurs actions ;
		2. Versement du solde éventuel sous forme de don à une ou plusieurs personne/s morale/s  ayant un/des but/s similaire/s à ceux de Nom de l’entreprise.

La présente convention d’actionnaires prend effet à la date de sa signature.

Fais à Lieu, le Date

Noms et Signatures des actionnaires